

Adresse du citoyen Benoist, représentant la société populaire de Verneuil (Eure), informant de l'inauguration des bustes de Lepeletier et Marat, en annexe de la séance du 14 nivôse an Il (3 janvier 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du citoyen Benoist, représentant la société populaire de Verneuil (Eure), informant de l'inauguration des bustes de Lepeletier et Marat, en annexe de la séance du 14 nivôse an II (3 janvier 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 635;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_38022_t1_0635_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024



je te renvoie à ma première dépêche pour répondre à quelques articles de ta precedente. « Salut et fraternité.

· Dugommer. ·

٧.

Adresse de la Société populaire DE PHALSBOURG (1).

Suit le texte de cette adresse d'après l'original qui existe aux Archives nationales (2).

Les soussignés membres de la Société populaire de Phalsbourg, à la Convention nationale.

- a Phalsbourg, le 8 nivôse, l'an II de la Republique.
 - Législateurs,

 Vous marchez à grands pas vers le but de vos glorieux travaux; le bonheur des Français. Le fanatisme expirant, toutes les factions dissipées, les conspirateurs et les traîtres déjoués, la coalition des tyrans reduite aux abois : tel est le fruit des grandes mesures que vous avez prises. La commune de Phalsbourg y applaudit vivement, elle marche à la hauteur des principes révolutionnaires, elle veus la République une er indivisible. Qu'il est attendrissant de voir nos concitoyennes s'empresser de porter aux blesses les premiers secours, tandis que leurs maris se dépouillent à l'envi de leurs souliers, bas et chemises en faveur des soldats de la République! Les hordes d'esclaves qui sonillaient le département du Bas-Rhin fuient le sol de la liberté et, rous les habitants, dans l'enthousiasme de leur joie, convrent de leurs offrandes l'autel de la patrie. Nous ne faisons tous dans ces murs qu'une seule famille; c'est un rocher qui, de tout temps, fur l'écueil de la malveillance et de l'intrigue. «

(Suivent 39 signatures.)

VI.

LETTRE DU CITOYEN BENOIST POUR ANNONCER QUE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE VERNEUIL (Eure) a procédé a l'inauguration des bustes de Michel Lepeleher et de Marat (3).

Suit le texte de ceite lettre d'après l'original qui existe aux Archives nationales (4).

- « Citoyen Président,
- Ayant été assez hemeux de faire agréer à la

1) L'adresse de la Société populaire de Phals-bourg n'est pas mentionnee au procès-verbal de la séance du 14 nivôse an II; mais en marge de l'origi-nal qui existe aux Archives nationales, on lit la note suivante : « Mention honorable et insertion au Bulletin le 14 nivôse, deuxième année républicaine, » (2° Archives nationales, carton C 289, dossier 890 pièce 17.

(3) La lettre du citoyen Benoist n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 14 nivôse an 11: mais en marge de l'original qui existe aux Archives nationales on lit is note suivante : . Mention honorable: insertion an Bullelin, le 14 nivôse, deuxième année républicaine.

Archives nationales, curton C 287, dossier 868,

pièce 32.

Société populaire de Verneuil, département de l'Eure, l'hommage que je lui ai fait des bustes de Michel Lepeletier et de Marat, cette Société me charge, citoyen Président, de to prier d'informer la Convention nationale qu'elle a procédé à l'inauguration des bustes de ces deux martyrs de la liberté; que dans cette commune deux grands principes y ont été consacrés; l'horreur de la tyrannie et du fanatisme, et l'amour du républicanisme.

« Que deux médailles et une pièce de monuaie portant l'effigie du dernier despote y ont été lacérées et qu'il a été arrêté qu'elles te seraient remises par moi pour être offertes à la Conven-

tion nationale.

« Que le desservant de l'église succursale y a fait l'abjuration solennelle d'apôtre du fanarisme; que le peuple, à l'unanimité, m'a chargé d'inviter le directoire du district de faire mettre les scellés sur ce monument de la superstition jusqu'à ce qu'il fasse passer à la Convention nationale les hochets qu'il renferme.

« Que ce directoire a aussi, à ma représentation, adopté un moyen économique pour descendre les cloches et les envoyer à Paris.

- « Je regarde comme une faveur insigne que m'a faite la Société populaire de Verneuil de me charger d'être son organe auprès du Président de la Convention nationale puisqu'elle me procure celle de t'inviter à lui offrir pour moi mon entière existence pour le service de la République à l'unité et à l'indivisibilité de laquelle j'ai voué la dernière goutte de mon sang.
 - Salut et fraternité, citoyen Président.
 - " Renoist, rue Saint-Nicaise, nº 510 et jacobin pour la rie.
- « Paris, I^{er} frimaire de l'an II de la République une et indivisible. »

VII.

Don patriotique de la Société MONTAGNARDE DE LILLERS (PAS-DE-CALAIS) (1).

Suit le texte de la lettre d'envoi d'après l'original qui existe aux Archives nationales (2).

- « Lillers, département du Pas-de-Calais. district de Béthune, le 4 nivôse l'an H de la République française, une, indivisible et impérissable.
- a Citoyen représentant,
- J'avais le drelin, drelin (sic) au bout de la plume, mais la qualité de représentant imprime dans nos âmes une si grande idée de l'auguste assemblée, que je m'arrête tout court. La Société populaire de Lillers avait décidé d'envoyer à la Convention son énergique adresse dans la châsse d'argent des ci-devant Eugle et Eugliens, se disant dans le temps rois d'Ecosse et martyrs dans nos contrées. Cette châsse a été encaissée et a été mise à la diligence de Paris le 12 frimaire, à l'adresse du représentant Romme, alors pré-

Archives nationales, carton C 287, dossier 868,

piécé 23.

¹⁵ Le don patriotique de la Société montagnarde de Lillers n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 14 nivôse an 11; mais on trouve un extrait de cette lettre dans le Bullelin de la Convention de cette séance.